

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT

Tel:05.53.30.30.73

NOM.....Prénom.....
 Date de naissance.....Adresse.....
 Code postale.....Ville.....
 Tel.....Pays.....
 E-mail.....Immatriculation voiture.....

Détail du séjour

Date d'arrivée.....Date de départ.....

Nom	Prénom	Date de naissance

Location d'emplacement

- Emplacement Tentemx.....
- Emplacement Pré-équipé Caravanemx.....
- Électricité 10 Ampères Camping Carmx.....
- Location Frigo Voituremx.....

Attention:Prévoir rallonge électrique de 20/25 mètres avec adaptateur européen.

Règlement

Arrhes séjour camping 50.00€ **TOTAL 60,00€**
 Frais de dossier 10.00€

LE SOLDE SERA A REGLER LE JOUR DE VOTRE ARRIVEE

Je règle par Chèque à l'ordre de C.L.M
 Chèque vacances ANCV
 Carte bancaire
 Virement pour l'international

IBAN:FR76 1333 5003 0108 0019 2780 112 BIC: CEPAFRPP333

Je soussigné.....,déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées au dos de ce document.J'ai également pris connaissance des documents fournis avec ce contrat ainsi que du règlement intérieur.C'est donc en connaissance de tous ces documents que je remplis ce contrat de location.Il est entendu que la réservation ne sera effective qu'après réception de la confirmation écrite du camping.

A

Le

Signature du locataire:

- Afin que votre réservation soit effective, compléter et envoyer ce contrat accompagné de votre règlement. Une confirmation écrite vous parviendra par retour du courrier.

- La direction se réserve le droit de relouer l'emplacement 24 heures après la date prévue d'arrivée si aucun retard n'a été signalé par écrit.

- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé et le paiement intégral du séjour réservé sera exigé.

- Le locataire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour tous dommages causés de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dûs aux chutes de branches, d'intempéries, de bris de glace, de catastrophes naturelles, de vol.

- Les locations d'emplacement prennent effet de **14 h 00 à 12 h 00**.

- En cas de dégâts, le locataire s'engage au remboursement des réparations.

- Les tarifs s'entendent T.T.C. avec un taux de T.V.A. applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de T.V.A. applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix T.T.C., ce que le client accepte sans réserve.

- Une caution de 100 Euros vous sera demandée à votre arrivée pour la location d'un pré-équipé.

- Une caution de 50 Euros vous sera demandée pour la location d'un frigo.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- La circulation est interdite à l'intérieur du camping de **23 h 00 à 7 h 30**, le silence est exigé à ces mêmes heures. A partir de 23 h 00, les enfants et les adolescents doivent être avec leurs parents.

- La piscine est non surveillée, **les caleçons et les shorts de bain sont interdits**.

- Le résident du terrain de camping peut recevoir des visiteurs. Leur accès au camping et à ses installations (sauf la piscine) est soumis à l'autorisation de la direction.

Quand celle-ci est donnée, les visiteurs déposent leur identité à l'accueil et s'engagent à respecter le règlement intérieur. Cet accès est soumis à redevance, dès l'entrée au camping pour une durée maximum de quartes heures et jusqu'à 21h30 au plus tard.

La voiture des visiteurs n'a pas accès au camping .

L'accès à la piscine est strictement interdit aux visiteurs.